

Pologne
indépendante
unifiée
avec son propre
littoral

L'ECHO DE VARSOVIE

ORGANE DÉMOCRATIQUE POLONAIS

Editeur : Bureau d'Informations « POLONIA »

Rédaction et Administration : 28, Boulevard Helvétique, 28 — Genève

Constituante

République
populaire

Fédération

Dans le pressentiment vraiment prophétique qu'il avait de la guerre des nations, Mickiewicz le grand génie et l'aède de la Pologne avait la conviction profonde que du sein de cette tourmente, une Pologne libre et unifiée ressusciterait en secouant le joug de sa servitude, russe, allemande et autrichienne. Aujourd'hui le rêve du poète se réalise, les nations brisent les chaînes de leur esclavage séculaire, les trônes s'écroulent et sur leurs décombres naît la liberté des peuples. La Pologne indépendante et unifiée prend place parmi les nations démocratiques, les masses polonaises ployées sous une violence étrangère, maintenues dans l'ignorance et l'humiliation, d'une main hardie et sûre, saisissent le pouvoir et prennent possession de leurs droits longtemps méconnus.

C'est aujourd'hui la victoire du programme et des aspirations populaires, représentés par les partis politiques démocratiques. La démocratie polonaise s'étant levée à la voix de son chef, Joseph Pilsudski, contre la Russie, le 6 août 1914, a manifesté à la face du monde, ses droits à l'indépendance. Incomprise par les peuples d'Occident, elle a prouvé, par la lutte tenace et son opposition contre les occupants, malgré la prison et la persécution, qu'elle luttait pour la liberté de tous les troncens de son territoire mutilé, et qu'elle ne se prêterait pas à des négociations avec l'ennemi séculaire, le Germain. Aujourd'hui, les événements témoignent que la nation polonaise tout entière se presse à la suite de l'étendard de la démocratie polonaise et lui remet la direction de son sort et le pouvoir politique.

Joseph Pilsudski

En ce nom glorieux sont symbolisées les aspirations les plus sublimes de la nation polonaise, et aujourd'hui, à cette heure solennelle et décisive pour la nation, tous les cœurs polonais, tous les camps politiques attendent son

Un mouvement irrésistible en faveur de la création d'une armée polonaise vient de se produire. Et c'est M. Pilsudski, cet archi-complotteur (!), le chef des légions défuntes, qui doit être le commandant rêvé des forces défensives du pays, lesquelles vont sans doute sortir de terre une belle nuit.

Pour le moment, Pilsudski est encore à la forteresse de Magdebourg, d'où il pourra bientôt faire son entrée à Varsovie, où nous ne manquerons pas de nous rencontrer !

Le programme des Partis démocratiques

Les représentants du Parti populaire polonais, du Parti socialiste polonais et d'autres organisations démocratiques ont voté le projet suivant de manifeste pour la future Assemblée nationale de Galicie. Il peut être considéré comme le programme des partis démocratiques polonais. Les nationaux-démocrates ont refusé de le voter.

La Diète constituante de la Pologne, élue au double suffrage masculin et féminin, devra être convoquée dans le plus bref délai et se composera de représentants de tous les territoires polonais. Aussi nous, représentants de la Galicie et de la Silésie, réclamons-nous pour nos régions respectives la participation de plein droit à la Diète et au gouvernement de l'Etat polonais.

La patrie ressuscitée devra être la mère des grandes masses populaires ; il n'y aura en Pologne ni oppresseurs ni opprimés ; les privilèges de naissance, de caste ou de propriété doivent disparaître.

Afin de garantir les droits politiques du peuple, on fondera une république démocratique ayant pour base la liberté individuelle, le droit de coalition, d'association, la liberté de réunion, de la presse et celui de l'enseigne-

des seigneurs qui, en tant d'occasions, ont attiré les désastres qui ont fondu sur la Pologne. La voie qui s'ouvre devant nous est large et droite.

Que les troupes d'occupation quittent une bonne fois le sol de la patrie ; qu'on cesse de tolérer les exportations. Tous aux armes les vivants !

Il faut aussi que le peuple sache que nombre de seigneurs accolent le terme méprisant de « bolchévisme » aux justes revendications du peuple et vont chercher leur appui tantôt auprès des Allemands, tantôt chez les Alliés, qu'ils iraient jusqu'à créer parmi nous une force armée afin de protéger l'ancien régime et de combattre le peuple.

Il faut que le peuple polonais ressuscité lutte pour se débarrasser de l'occupation ennemie, pour extirper les deux maux qui nous rongent depuis des siècles : les privilèges seigneuriaux et notre indolence.

La vie tout entière du pays doit passer entre nos mains. Que dorénavant les pouvoirs soient concentrés entre les mains des communes et des districts, pour tout ce qui est relatif aux affaires politiques ou économiques.

Que les paysans se réveillent et montrent quelle est leur force quand ils sont unis. Rassemblons-nous dans les communes, en congrès, pour que l'ennemi se rende compte de notre force et que nos frères les moins éclairés voient luire l'aurore de temps meilleurs.

Frères paysans ! Montrez en vous organisant que vous êtes prêts à la lutte contre tout oppresseur, à réédifier une Pologne libre et populaire, à prendre le pouvoir entre vos mains.

Parti populaire Polonais.

Varsovie, octobre 1918.

Appel du Parti socialiste polonais

Voici le programme social qu'aura à soutenir le Parti démocratique Polonais :

1. Expropriation et socialisation de la grande propriété rurale ; la terre doit appartenir à ceux qui la cultivent.

2. Socialisation graduelle et systématique de la grande industrie, des banques et du commerce extérieur, et en premier lieu des mines

Programme des Partis démocratiques unifiés

Le Programme des Partis démocratiques unifiés, (faisant partie du bloc des gauches), se résume dans les points suivants :

1. La République populaire polonaise est renfermée entre des frontières à la fois ethnographiques, économiques et historiques, avec son littoral maritime.

2. (a) La République polonaise tendra à vivre en bonne intelligence avec ses voisins, elle entrera dans la société des nations et sera la vigie qui veille à la stricte application des principes de justice, dans les relations internationales.

(b) En tant que cela ne sera pas contraire aux maximes de la Société des nations, la République de Pologne tendra à l'organisation, en nations indépendantes, des peuples habitant les antiques territoires de l'ancienne république, en se basant sur le principe des droits égaux des peuples.

3. (a) Conformément au principe que le pouvoir politique procède du peuple, l'autorité suprême sera exercée, dans la République polonaise, par la Diète formée d'une seule Chambre, élue au suffrage universel, direct, secret et proportionnel de la nation entière, sans distinction de sexes.

(b) L'organisation administrative de la République polonaise reposera sur le principe du plus large développement possible de l'autonomie locale.

(c) En vue d'assurer la pleine réalisation de la volonté populaire, représentée par la Diète, il sera créé un pouvoir exécutif responsable, à la fois souple et fort.

4. (a) La République polonaise garantit à ses citoyens, toutes les libertés politiques, ainsi que l'égalité civique.

(b) La représentation populaire polonaise assurera leur liberté d'évolution aux groupes de nationalités diverses qui feront partie de son entité territoriale.

5. Des tribunaux indépendants veilleront à garantir les droits et la liberté de tous les citoyens, égaux devant la loi, avec une large participation de l'élément non juridique, dans

tête de la nation. Aux heures les plus douloureuses, au milieu des souffrances et de la persécution, traqué par les agents du tsarisme, c'est lui qui éveille, avec une inlassable ténacité et un courage insurpassable, le peuple polonais à la vie nationale et affermit en lui la foi en l'avenir.

Dans l'obscurité d'une conspiration secrète il créa les «chevaliers dormants», afin de susciter des hommes pour la lutte, lorsque les temps seraient révolus. C'est sa volonté et sa nostalgie patriotique qui ont fait surgir d'héroïques légions ; au cours de leur tragique épopée, parcourant le monde entier, des remparts du Wawel, à travers les sommets des Karpathes et les déserts de la Sibérie, jusqu'en Extrême-Orient et sur les bords de la Merne, elles ont clamé nos imprescriptibles droits à l'indépendance. Elles ne se laissèrent interrompre dans cette poursuite indomptable de leur idéal sacré, ni par les viles et misérables félonies austro-allemandes, ni par l'incompréhension de l'étranger et par celle de leurs propres concitoyens.

L'horreur des camps de représailles, ni la perfidie des conseils de guerre autrichiens ne parvinrent à les arrêter. Les circonstances de la vie de Pilsudski, sa détention successive en Russie puis en Allemagne mettent en pleine lumière le programme national polonais. Il fallait, en tout premier lieu, combattre la Russie tsariste, qui détenait sous sa domination la partie la plus vaste de la Pologne, puis se retourner contre l'Allemand arrogant, afin de reconquérir la totalité des terres polonaises. Un programme de cette envergure était hors de proportion avec les forces polonaises ; pour les réaliser il fallut de grands bouleversements historiques.

Pilsudski incarne les aspirations du peuple polonais. Dès le début de son activité il avait compris que l'avenir de la Pologne couvait dans les masses populaires ; c'est au milieu d'elles qu'il entreprit son travail créateur, et aujourd'hui, au retour de sa captivité, c'est de par la volonté de ces mêmes masses populaires qu'il va constituer le gouvernement national.

Les Allemands et Pilsudski

A la demande du Conseil de Régence, le chancelier allemand vient de répondre que le général Pilsudski ne sera mis en liberté que lorsqu'il aura consenti à se départir de son attitude hostile à l'égard des autorités d'occupation et à se prononcer catégoriquement en faveur des intérêts communs des deux Etats (!).

Le Conseil de Régence a exigé la mise en liberté de Pilsudski sans condition ; autrement et vu l'effervescence générale, il déclare ne pouvoir répondre des conséquences.

De l'opinion générale, les Allemands tentent de foment l'explosion de l'anarchie en Pologne où les bolchéviki, par une coïncidence significative, mènent une campagne violente contre le général Pilsudski dans lequel ils voient l'homme, qui bien que radical, s'opposera à l'anarchie.

Une voix allemande sur Pilsudski

Le *Lokal-Anzeiger*, du 12 octobre, commentant les récents événements de Pologne, dit entre autres :

La terre doit appartenir, sous le contrôle national, à ceux qui la travaillent ; à cet effet, il sera publié un décret expropriant contre indemnisation les biens de main-morte et la grande propriété. Quant aux grandes étendues forestières, elles deviendront propriété nationale.

Les mines, les salines ainsi que les chemins de fer seront nationalisés, de même que les industries, les commerces ou institutions de crédit qui se trouvent être d'une importance primordiale pour la nation.

L'instruction publique universelle, laïque et gratuite deviendra le partage des nouvelles générations.

Des mesures de protection sociale impartiales, la garantie de la journée de huit heures dans l'industrie et dans les mines devront contribuer à préserver la santé et les forces des classes ouvrières.

Et pour conclure le projet invite au respect de la liberté nationale des autres peuples.

Proclamation du Parti populaire polonais

Frères Paysans !

On s'achemine un peu partout dans le monde, vers des changements d'une très grande importance, lesquels sont appelés à exercer sur nos destinées une influence décisive.

La puissance de l'Empire allemand chancelle sous le coup des défaites militaires. Pour faire face au danger, son gouvernement remet ses pouvoirs entre les mains du peuple. Plus forte que les horreurs de la guerre, que les souffrances de millions d'êtres plongés dans une misère qui va croissant, une voix s'élève aujourd'hui à travers le monde : Assez, dit-elle, assez des vieux gouvernements qui nous ont conduits où nous en sommes ! Il faut que les peuples prennent en mains leurs destinées !

Un de nos ennemis, la Russie tsariste, est tombé ; l'autre va la suivre. Voici le moment arrivé de se rendre compte de notre force et d'agir sans faiblesse. Il faut que la Pologne redevenue unie et indépendante. La Pologne doit devenir une république populaire. Les essais faits avec les différents Conseils d'Etat, les négociations opportunistes du Conseil de Régence avec les Allemands ont misérablement échoué. Et la Régence a dû céder à notre désir d'une Pologne unifiée et d'une Constituante.

Mais il ne faut pas que les droits populaires des Polonais soient des droits concédés ; il faut que nous nous en emparions nous-mêmes ! Pour cela il s'agit de nous préparer sans perdre de temps à l'élection d'une assemblée populaire législative nommée au scrutin secret, direct et proportionnel et auquel auront accès tous ceux qui auront atteint leur 21^{me} année. Cette assemblée aura à nommer le gouvernement légal ; il édictera les droits du peuple imposera les grandes réformes sociale et satisfera à notre soif de terres. L'assemblée sera convoquée par une commission nommée par le peuple.

Il faut que nous devenions les maîtres de cette terre, que nous la débarrassions des oppresseurs étrangers ; nous ne permettrons plus que le pouvoir se concentre entre les mains

et voies de communication et des bénéfices de guerre.

3. Il faut que les maisons deviennent la propriété de la ville ; ainsi on fera cesser la spéculation sur les loyers ; introduction de réformes radicales dans l'administration des villes.

4. Protection légale du travail, assurances sociales, liberté de grève, toutes facilités pour la constitution d'associations professionnelles pour l'action coopérative ; prohibition absolue de toute spéculation sur les articles de première nécessité.

Nous n'attendons de faveurs de personne. C'est par notre propre effort que s'élèvera une Pologne nouvelle de citoyens libres, une Pologne indépendante et unifiée, que sera créé l'ordre socialiste, le peuple décidant lui-même de son avenir lorsqu'il participera au pouvoir politique du pays.

Ouvriers, Paysans !

L'ennemi foule encore le sol polonais. Le gouvernement criminel des Junkers prussiens et autrichiens, des gendarmes et des satrapes n'a pas encore été chassé. Dans les prisons bondées, dans des camps de prisonniers, dans des fabriques lointaines à l'étranger, gémissent nos frères, esclaves du capital allemand et de la police. Et nos réactionnaires indigènes n'ont toujours pas abdiqué, ne désespèrent pas de conserver le pouvoir.

L'évacuation des troupes d'occupation et la nomination d'une Constituante issue d'élections générales, voilà le but premier, la tâche la plus urgente qui s'imposent au prolétariat révolutionnaire.

Il faut que les bandes de pillards et d'oppresseurs quittent le pays. Nous demandons l'instauration immédiate de toutes les libertés civiles, de celle de la presse, d'association, de réunion. Nous demandons que l'on convoque, au plus tôt, une Constituante composée d'une seule chambre, issue d'élections générales, sans distinction de sexes, élue au scrutin secret, direct et proportionnel. Nous demandons la mise en liberté des prisonniers, le retour des ouvriers retenus dans les fabriques et aux travaux des champs en Allemagne. Nous demandons la démocratisation de la commune et des municipalités.

Ouvriers et Paysans ! vous tous qui travaillez, qui souffrez de la faim, qui étouffez du fait de l'exploitation et de la brutalité ennemies, dans la lutte qui commence entre l'ancien et le nouvel ordre de choses, vous n'avez que vos chaînes à perdre et vous avez tout à gagner !

C'est de vos efforts, c'est de la Révolution prolétarienne, de la victoire de la démocratie que naîtra libre et unifiée la République polonaise. Vous allez accomplir un acte historique !

Périssent enfin le règne de la réaction et des compromis ! L'heure des peuples a sonné ! A bas la guerre, à bas le capitalisme, à bas les esclavages !

Ouvriers, Paysans ! A la veille de temps plus heureux, à la veille des luttes, à la veille des victoires, groupez-vous autour du drapeau rouge socialiste, pour la liberté, pour la démocratie, pour la libération du travailleur, pour l'indépendance et l'unité de la Pologne, pour le socialisme. Par la lutte à la victoire ! Vive le socialisme ! Vive la République prolétarienne, indépendante et unifiée ! Vive la Révolution.

Le Comité Central ouvrier du Parti polonais socialiste.

l'application de la justice.

6. Pour la sauvegarde de l'indépendance et de la Constitution de la République populaire polonaise, on créera des cadres de la défense nationale.

7. (a) La République populaire polonaise assurera du travail à quiconque voudra travailler ; par des prescriptions légales elle en fixera la durée et un minimum de salaire ; dans le cas où le travail manquera, ou en cas d'incapacité de travail et de maladie, elle assurera un minimum de subsides indispensables à la vie.

(b) L'école publique, gratuite et laïque, assurera à chaque citoyen une culture intellectuelle minimale, et l'accès aux écoles supérieures, permettra à chacun de développer ses facultés.

8. La socialisation (par voie de nationalisation, de municipalisation, ainsi que d'association) des moyens de communications, des forêts, des mines, de même que des branches d'industrie, de crédit et de commerce, ayant une importance vitale pour l'économie publique, remettra sous la garde de la société tout entière, ceux des domaines de la vie économique exigeant la vigilance sociale la plus active.

10. Une réforme agraire fondamentale, basée sur le principe de la fixation légale de la propriété foncière maximale, permettra à la petite propriété agraire d'atteindre les dimensions indispensables à une plus grande productivité du sol, en même temps qu'elle assurera la subsistance d'une famille, et confiera la terre à ceux qui la travaillent et en vivent.

11. Un système fiscal approprié (impôt proportionnel sur la fortune, le revenu, et les successions, suppression progressive des impôts indirects) ainsi que l'abandon d'une partie de la fortune privée, en un bloc unique et en une seule fois, pour la constitution du Trésor, égaliseront la situation financière des citoyens.

Varsovie, Octobre 1918.

Démocratie polonaise contre Bolchévisme et anarchie

Appréciation socialiste du Bolchévisme

L'Union ouvrière de Varsovie, organe du parti socialiste polonais termine une série d'articles sur les fautes des Bolcheviki par les considérations suivantes :

Au bolchévisme revient le grand mérite d'avoir détruit l'impérialisme politique russe et d'avoir recherché une paix démocratique basée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le bolchévisme a inauguré une nouvelle phase dans les fastes du mouvement révolutionnaire, en mettant à l'ordre du jour la conquête du pouvoir par les classes ouvrières et la réalisation de l'idéal socialiste.

Toutefois, opérant dans des conditions désespérées et démoralisantes, conséquences de la désorganisation d'un Etat, ayant à faire à un peuple dont le niveau de culture est inférieur et l'évolution sociale embryonnaire, le bolchévisme a ajouté aux difficultés existantes les fautes énormes de sa propre tactique.

Le principe caractéristique qui se retrouve à l'origine de ces fautes, c'est l'importance qu'a prise dans le bolchévisme la soif de domination.

Celle-ci a cessé d'être un moyen pour devenir un but ; pour dominer on ne recule pas devant la négation des conceptions démocratiques, on renonce à travailler à une reconstruction sociale méthodique.

Dans le domaine de la politique extérieure, les bolcheviki se sont mis en contradiction avec tous leurs principes fondamentaux. Et de cette manière ils ont fait retomber sur l'ensemble du prolétariat socialiste la responsabilité des conditions de paix. Ils n'ont pas respecté la liberté des nations, à disposer d'elles-mêmes ; de là des luttes dont seule la réaction a su tirer profit.

Dans le domaine de la politique intérieure, après avoir créé une dictature arbitraire, ils l'ont élevée à la hauteur d'un principe de gouvernement, ne visant qu'à la consolider toujours plus fermement. Ils ont d'emblée écarté toute réforme démocratique, ils ont fondé leur gouvernement ouvrier sur des privilèges politiques et ne respectent ce gouvernement qu'en tant que représentant de l'autorité bolchévique.

Dans le domaine social, ce qui ressort avec la dernière évidence, c'est l'incapacité du bolchévisme en face de la réorganisation économique du pays. Les désirs de réforme ont passé au second plan et dans ce domaine encore, ce qui se fait surtout sentir, ce sont des actes de violence, des excès, des brutalités incompatibles avec le socialisme.

Une lettre de Sieroszewski

Venceslas Sieroszewski, le grand romancier polonais, qui fut durant de longues années membre du parti socialiste polonais, actuellement président du Parti de l'indépendance nationale, vient de faire paraître dans la presse de Varsovie une lettre ouverte dans laquelle il prend sévèrement à partie les tentatives faites pour répandre en Pologne les doctrines anarchiques. Il dit entr'autres :

Tant que tout ce qui nous est dû ne nous a pas encore été restitué, tant que nous sentons peser sur nous l'oppression étrangère, la lutte n'est pas terminée. Les confins de la Pologne n'ont pas encore été délimités et sur nos marches ce n'est pas encore notre peuple en armes qui monte la garde.

A l'occident embrasé le combat fait rage, les incendies continuent à s'allumer pendant que les glaives s'entrechoquent. Et voici qu'à l'Orient, alors que retentit encore le tumulte d'une lutte fratricide, on entend s'élever une clameur sauvage, expression d'une haine insouviée, un cri de « mort aux intellectuels ». Au fond des cachots meurent aujourd'hui des hommes qui furent les pionniers du droit des peuples, des hommes blanchis sous le harnais, pendant que la meute criminelle des bolchévistes assassine par centaines médecins, instituteurs, ingénieurs et jusqu'à d'innocents écoliers, ainsi que cela s'est vu à Goluchow, où tous les élèves du collège ont été massacrés !

Les ennemis intérieurs et extérieurs de la civilisation polonaise, des étrangers, hôtes de passage ou parasites, cherchent à semer parmi nous ces mêmes ferments de lutte fratricide, s'efforcent d'entraver les réformes, de débiliter les intelligences et de réduire le peuple polonais à un asservissement qui pourra durer des années, des dizaines ou même des centaines d'années.

liberté de notre patrie, d'organiser ses forces, d'en faire une menace pour quiconque oserait attenter à notre patrimoine et à notre liberté et à faire expier dans le sang toute attentat de ce genre.

Dès aujourd'hui, toutes les énergies de notre peuple doivent converger vers un but : donner un démenti éclatant aux détracteurs de notre nation, à ceux qui la calomnient en nous prétendant incapables de nous passer sur notre propre territoire, d'une occupation étrangère et réduits à implorer la tutelle de ceux qui ont détruit notre unité et nous ont tenus dans les chaînes.

Le commandant Pilsudski ne permettra pas que l'on décerne à la Pologne ce certificat d'indigence nationale. Il appellera dans ses rangs tous ceux qui veulent et peuvent porter les armes.

Et c'est alors qu'apparaîtront les résultats du labeur de l'Organisation militaire polonaise. Alors accourront de l'exil les incomparables, les héroïques soldats des légions ; ils viendront se placer sous les ordres de ce chef polonais qui ne sut jamais ce que c'est que la crainte et qui assurera la résurrection de la patrie.

Citoyens ! Entre les mains de Joseph Pilsudski, l'Organisation militaire polonaise sera un instrument docile ; seul il est capable de traduire en actes le symbole inscrit sur nos étendards : « Un gouvernement, une armée ! » Intensifier nos énergies et nous soumettre disciplinés à son commandement, c'est aujourd'hui notre devoir à tous !

A l'œuvre donc vous tous qui êtes opposés à ce que l'armée nationale, indispensable à la Pologne, devienne un instrument entre les mains des oppresseurs et des bourreaux du peuple polonais.

Vive la Pologne indépendante, unifiée, démocratique !

Vive son infatigable promoteur, le commandant Joseph Pilsudski !

Appel des Légionnaires polonais

Polonais !

Depuis le 6 août 1914, jusqu'à ce jour, ce n'est pas par des paroles seulement mais par des actes que nous avons prouvé que nous entendions tenir haut élevé l'étendard sur lequel le Commandant Pilsudski a inscrit de sa main hardie et loyale, la devise : *Une armée indépendante dans une Pologne libre et unifiée.*

La victoire morale, nous l'avons gagnée ; mais cela ne peut nous suffire. Nous voulons passer à l'action.

Nous réclamons le retour immédiat en Pologne du commandant Pilsudski. Lui seul sera capable de former, selon la volonté du gouvernement national, une armée qui n'aura d'ordres à recevoir que de ce gouvernement et ne marchera pas pour défendre des intérêts de partis ou de classes ; une armée, grâce à la protection de laquelle chacun, en Pologne, paysan ou magnat, ouvrier ou fabricant, puisse dire à nos indésirables tuteurs un adieu définitif.

Le Commandant est le seul homme en Pologne qui puisse prononcer l'ordre de : « Garde à vous ! Formez les rangs ! »

Le gouvernement princier-socialiste allemand doit nous rendre le Commandant. Les autorités polonaises doivent arriver à le faire sortir de Magdebourg, que ce soit par l'entremise de Berlin ou celle du Belvédère (Palais où fut

Lithuanie et de la Ruthénie Blanche. Aucune de ces deux nations n'est en état de subsister sans l'appui d'une nation voisine.

Solution de la question lithuano-polonaise

Voici les résolutions adoptées lors de l'assemblée, convoquée ces jours derniers par les représentants des partis démocratiques à Varsovie. Elles donnent une idée exacte de l'attitude prise par la démocratie polonaise à l'égard de la question lithuanienne.

Considérant que les conditions, aussi bien géographiques qu'historiques, de même que sa situation économique font de la Lithuanie un tout homogène, que le sort de ces territoires ne peut être fixé qu'en tenant intégralement compte des intérêts et des aspirations des nationalités qui habitent sur son sol, les délégués réunis le 27 octobre 1918

1. réclament : que conformément au principe de la libre disposition des peuples sur leur destinée, les territoires du Grand-Duché de Lithuanie¹ obtiennent une indépendance complète et leur émancipation politique intégrale, fondées sur l'égalité politique des peuples lithuaniens et polonais.

2. Ils sont convaincus que ses intérêts politiques et économiques exigent une Pologne unie ensuite d'une entente commune sanctionnée à la fois par la Diète de Pologne à Varsovie et par la Diète polono-lithuano-blanc-ruthène de Vilno, capitale de la Lithuanie.

3. Ils conviennent le gouvernement polonais à entamer, immédiatement, des pourparlers avec les représentants politiques de la nation lithuanienne, en vue de préparer le terrain pour cette entente si profondément désirable.

Après quoi l'Assemblée s'est levée pour honorer la mémoire des victimes tombées au cours de la dernière manifestation à Vilno.

Ukrainiens et Polonais

Le problème de la Galicie orientale

A l'occasion de la récente formation du Conseil National ukrainien, à Lemberg, le *Courrier de Léopol*, organe du parti populaire polonais adressa aux hommes politiques ukrainiens l'appel suivant :

1. Il faut que les Ukrainiens comprennent et admettent comme un fait, qu'avec eux et à côté d'eux, les Polonais sont pour le moins, de moitié intéressés à la question de la Galicie orientale. La constatation de ce fait est dans l'intérêt de la vérité ; elle est également dans l'intérêt bien compris des Ukrainiens eux-mêmes.

2. Il faut en outre que les Ukrainiens comprennent et admettent un deuxième fait, en connexion étroite avec le premier, à savoir qu'à leurs Congrès politiques, dont nous sommes les premiers à reconnaître à la fois la légalité et l'opportunité, il leur est bien loisible de formuler unilatéralement des desideratas extrémistes, mais que la décision finale, quant au sort futur de la Galicie orientale ne pourra résulter que d'un accord direct avec les Polonais.

3. Les Polonais sont tout disposés à collaborer à cet accord et ils apporteront à sa conclusion toute leur bonne volonté, ainsi que des intentions absolument loyales.

5° Pour les fractions des nationalités voisines qui, après la délimitation se trouveraient dans les limites de l'Etat polonais, la Ligue pour l'Indépendance de la Pologne demande l'égalité absolue des droits nationaux, de même qu'elle demandera les mêmes droits pour la population polonaise sur les territoires des Etats voisins.

Le Cabinet du Parti National-Démocrate

Le *Przegląd Poranny*, organe des partis de gauche, apprécie, comme suit, la nomination du cabinet national-démocrate qui vient de démissionner :

A l'heure actuelle, ce qui nous importe uniquement en cet instant, c'est de constater la méfiance générale qui entoure le parti démocratique national.

.. la démocratie nationale ne parviendra jamais à grouper autour d'elle toutes les forces de la nation. Son passé pèse lourdement sur elle, l'idée de clique s'est attachée presque indissolublement à son nom.

Et, en effet, il ne s'est trouvé personne qui se soit laissé prendre au trompe-l'œil que constitue la nomination au ministère de Joseph Pilsudski, nomination faite en son absence, sans son assentiment et sans qu'il ait pu exercer son influence relativement à l'orientation du Cabinet.

Le Club des Partis est arrivé au pouvoir dans des conditions qui parurent inacceptables aux gauches. La différence d'attitude de chacun des deux camps, en présence des problèmes actuels et des agents qui, aujourd'hui encore, tiennent le rôle principal est apparue dans ce fait. Cette différence s'accroît davantage encore dans un avenir très prochain. Il faudrait que le gouvernement actuel veillât à ce que cette divergence ne dégénère pas alors en lutte ouverte. Pour cela un unique moyen s'offre à lui. l'élection et la convocation immédiate de la Constituante pour une date fixée. S'il hésite ou recule l'échéance, il croulera !

Le Comité national à Paris

Contrairement aux informations du *Bureau de Correspondance Viennois*, les partis de gauche de Pologne n'ont pas reconnu le Comité National de Paris comme représentant officiel de la Pologne auprès des gouvernements de l'Entente.

Bien qu'animés des sentiments les plus favorables vis-à-vis de l'Entente, et sans être contraires aux idées générales du Comité, ils lui reprochent de n'être que le représentant d'un seul parti et de ne pas se trouver en contact étroit avec la politique du pays. Le Comité national, suivant l'opinion des partis de gauche, ne pourrait être reconnu que si tous les partis polonais s'y trouvaient représentés proportionnellement à leur force. Les derniers événements en Pologne, en particulier la démission du cabinet national-démocrate prouvent à l'évidence le peu d'influence de ce parti en Pologne.

L'intérêt des classes intellectuelles radicales est étroitement lié à la prospérité de la nation entière, à son évolution démocratique, à la préservation, au développement de son génie national.

Il faut que pour sauvegarder cet idéal, pour atteindre des buts d'une si haute portée et qui planent bien au-dessus des différences sociales, les intellectuels polonais s'organisent, se mettent en mesure de soutenir les revendications légitimes de chacune des couches de la société, celles des paysans, des ouvriers de fabrique, des artisans comme des négociants ou des intellectuels. Pour la réalisation de ce programme, il est d'une nécessité absolue que nous mettions sur pied une organisation spéciale.

Le devoir des radicaux intellectuels de la Pologne, sera donc, à l'heure actuelle et avant tout, d'épargner à la nation de nouvelles souffrances, de sauvegarder et de remettre intacts à ce peuple les trésors de science, d'art et de civilisation, fruits accumulés de son labeur séculaire ; de renverser les digues élevées par les anciens préjugés et des institutions désuètes, afin de permettre à la volonté populaire de prendre un essor pacifique pour un travail fécond, créateur et législatif.

La question de l'armée nationale

Pilsudski et ses soldats

Pilsudski proclamé généralissime

Toutes les formations militaires polonaises sous l'occupation allemande, aussi bien que sous l'occupation autrichienne, soit le 1^{er} corps du général Musnicki, le 2^{me} corps du général Michaelis, les anciens légionnaires de Galicie, et l'Organisation polonaise militaire ont déclaré d'un commun accord que le seul chef de toutes les forces armées polonaises ne peut et ne doit être que le général Pilsudski et qu'ils ne serviront qu'un gouvernement, dans lequel Pilsudski jouera le premier rôle.

Dans l'attente de l'élargissement du général, il a été décidé de créer sans retard une organisation militaire, dont la direction provisoire a été remise à un comité militaire. Celui-ci se compose de représentants de toutes les formations. En tant que commandement provisoire le comité militaire s'est mis immédiatement à l'œuvre pour la formation des cadres de la future armée vers laquelle affluent de toutes les régions de la Pologne les enrôlements.

Les divisions polonaises de l'armée autrichienne seront incorporées à l'armée nationale.

Appel de l'organisation militaire polonaise

Le commandant supérieur de l'organisation militaire polonaise (organisation secrète créée par Joseph Pilsudski) a lancé un appel dans lequel il convie, en ces termes, les citoyens à entrer dans ses rangs :

Un service hérissé de difficultés, une grande tâche se dressent devant nous ! L'heure du triomphe n'est pas encore venue ; notre Pologne n'est pas encore libre, elle n'est pas encore unifiée.

C'est à nous de conquérir et de maintenir la

proclame la révolution polonaise de 1831. Réd.) et le rendre à la nation.

Enrôlés aux côtés de l'Organisation militaire polonaise, nous attendons les ordres du Commandant, prêts à nous placer au service du gouvernement national, disciplinés et jusque-là patients dans notre attente.

Nous déclarons que :

Tant que le Commandant n'est pas parmi nous, aucun soldat polonais ne pourra se joindre à l'armée,

tant que le créateur de l'armée polonaise n'est pas au milieu de nous, aucun gouvernement polonais ne devra se risquer à former une armée.

Signé : Les officiers et soldats ligués entre eux, des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, et 6^e corps d'infanterie, du 1^{er} corps d'artillerie, des 1^{er} et 2^e corps de lanciers des Légions polonaises licenciées.

La question des nationalités de l'ancienne République polonaise

Pologne, Lithuanie et Ruthénie Blanche

Le *Nowa Gazeta* organe des partis de gauche publie l'article suivant :

Il est grand temps que Polonais, Lithuaniens et Blancs-Ruthènes comprennent enfin le sens de ce commandement historique qui leur a été transmis par toute une lignée d'ancêtres et leur signifie la nécessité absolue d'une entente, d'une communauté d'aspirations et d'une coexistence fraternelle.

Nos ennemis communs ont semé chez nous l'ivraie de la méfiance et de la malveillance. Tandis que notre peuple était baillonné, réduit à l'impuissance, dans l'impossibilité de se défendre, on le représentait sous un aspect iniquement mensonger, on profitait des actes de quelques individus ou groupes isolés pour le décrire comme une nation d'opresseurs et d'impérialistes.

Mais aujourd'hui le peuple polonais, et, en toute première ligne la démocratie polonaise se doivent de donner à ces insinuations calomnieuses un démenti formel.

La démocratie polonaise ne vise aucune conquête pas plus en Lithuanie qu'en Ruthénie.

Une alliance est d'une nécessité absolue pour la Pologne libre et démocratique ; elle l'est également aussi pour ses voisins.

Deux tâches d'une importance capitale s'imposent à la démocratie polonaise : la convocation immédiate d'une Constituante ; puis en second lieu l'ouverture à brève échéance de négociations avec la Ruthénie et la Lithuanie.

La démocratie polonaise est appelée à réaliser l'entente entre Polonais, Blancs-Ruthènes et Lithuaniens et par voie de conséquence logique avec les Lettons et les Esthoniens. Elle seule est en état d'opérer ce rapprochement, elle seule le doit et le fera aboutir. Elle ne vise l'annexion ni de Wilno, ni de Minsk, ni de Kowno, mais leur fédération avec la Pologne.

Elle le désire dans l'intérêt de son peuple, de son développement futur, économique et politique, et avant tout dans celui de la défense de son indépendance durable et réelle.

La démocratie polonaise est profondément convaincue également de la parfaite conformité des intérêts vitaux de la Pologne avec ceux de la

Puisse, à ce moment si solennel de l'histoire, les hommes d'Etat ukrainiens mettre de côté les sentiments de haine anti-polonaise qui les aveuglent et leur masquent la vue de la réalité, tout en bannissant de leur imagination les griefs, pour la plupart illusoire, qui les poussent dans les bras des ennemis les plus acharnés de la Pologne, uniquement parce que ce sont des ennemis de la Pologne. C'est ainsi que les Ukrainiens devinrent des dupes.

C'est en pleine conscience de la grandeur de l'heure historique que nous vivons, qu'aujourd'hui nous vous adressons, concitoyens ukrainiens, un sincère et solennel appel : Veuillez vous placer en face de cette vérité, évidente aujourd'hui pour tous, que l'avenir de l'Ukraine et avant tout des Ukrainiens galiciens ne peut atteindre à sa pleine réalisation que par une entente avec la Pologne.

La Pologne et la liberté des peuples

Le Congrès général des Comités de la Ligue pour l'Indépendance de la Pologne², qui a eu lieu le 23 septembre à Cracovie, a voté sur les questions nationales les résolutions suivantes :

1^o La Ligue pour l'Indépendance de la Pologne aspire à l'union du peuple polonais réuni tout entier en un Etat indépendant.

2^o La Ligue pour l'Indépendance de la Pologne aspire à l'établissement des frontières, basé sur un accord direct de la Pologne avec les Etats voisins, en tenant compte de la volonté de la population des territoires contestés exprimée par la voie du plébiscite fait sans aucune contrainte extérieure.

3^o En se basant sur ces principes fondamentaux, la Ligue pour l'Indépendance de la Pologne reconnaît comme nécessaire d'appuyer les tendances vers l'indépendance de toutes les nations voisines opprimées jusqu'à présent, et de baser les relations avec elles sur une alliance volontaire des Etats indépendants, délimités après entente avec les représentations nationales de ces Etats, comme exprimant la volonté véritable des peuples.

4^o De ces principes dérive l'attitude de la Ligue vis-à-vis de tendances nationales à la formation d'Etats libres des Lithuaniens Lettons, Blancs-Ruthènes, Ukrainiens, comme aussi des Slaves occidentaux et méridionaux (Yougoslaves). En appuyant les aspirations de ces nations à la création d'Etats indépendants et dans le désir de fixer les frontières sur la base d'une entente directe, la Ligue pour l'Indépendance de la Pologne cherche à former avec eux une alliance qui correspondrait aux intérêts de la Pologne, comme aussi à ceux de ces nations. En même temps, la Ligue pour l'Indépendance de la Pologne combattra toute politique qui affermirait et approfondirait les antagonismes des peuples voisins ou leur imposerait des décisions de l'étranger, faussant leur volonté.

¹ Il faut distinguer entre la Lithuanie ethnographique et le Grand Duché de Lithuanie historique, ce dernier se composant de vastes territoires à population mixte, Lithuaniens, Blancs Ruthènes et Polonais.

² La L. I. P. organisation radicale polonaise de Galicie, comptant quelques milliers de membres et plusieurs comités régionaux. Son organe est la Revue *Kultura Polska*.

En Posnanie

Un enthousiasme délirant s'est emparé des habitants du Grand-Duché de Posnanie. L'allégresse se constate sur chaque visage polonais. La nouvelles que les Allemands sont obligés de donner leur acceptation aux conditions du président Wilson, au nombre desquelles figurent celles relatives à une Pologne libre et unifiée, cette nouvelle électrise les masses. L'heure a enfin sonné de la réalisation de notre rêve si longtemps poursuivi, le plus saint des rêves.

Sans effort et sous le vocable de « Vers la Pologne », de cette effervescence des cœurs et des esprits est spontanément sortie l'entente commune. Tous les partis, tous les organes de la presse, toutes les organisations sociales ont publié un appel en réponse à celui qui nous est venu de Varsovie.

Nous avons tenu, nous avons persévéré jusqu'au jour du triomphe !

En Galicie

A Cracovie, tous les partis politiques ont constitué une Commission polonaise de liquidation, qui a pris en mains le pouvoir.

Cette Commission dispose de la police, du ravitaillement, des voies de communication.

Au nom de la Commission, le brigadier Roja, chef des troupes polonaises de Cracovie, à la tête d'anciens légionnaires polonais et de soldats polonais de l'ancienne armée autrichienne, a pris possession, sans rencontrer de résistance sérieuse, du commandement de la ville, des forts et des corps de garde. Les aigles autrichiens ont partout disparu et ont été remplacés par l'aigle blanc de Pologne.

Les équipements, armes, munitions, parcs d'aéroplanes autrichiens ont été remis aux soldats polonais. Les officiers et soldats autrichiens désarmés se sont retirés.

Les troupes polonaises ont pris possession du pouvoir dans toute la Galicie occidentale en un clin d'œil et sans que se produise le moindre trouble. Les autorités polonaises locales ont prêté serment à la Commission de liquidation.

Un grand enthousiasme règne dans tout le pays.

En Silésie de Cieszyn

L'assemblée convoquée à Cieszyn (Teschen), par le Conseil National polonais de Silésie, a réuni plus de 60,000 personnes. Animée d'un enthousiasme indescriptible, l'assemblée vota une résolution demandant : 1. la réunion à la Pologne, de la Silésie, ainsi que des districts d'Orawa et de Spiz ; 2. la convocation, à Varsovie, de la Diète constituante élue par toute la population polonaise adulte de deux sexes ; 3. la remise des terres aux paysans ; 4. la nationalisation des forêts, des mines, des chemins de fer et des fabriques. Tous les orateurs ont promis, au nom du peuple, l'obéissance au Conseil national et exprimé le désir d'arriver à une entente avec les Tchèques.

Directeur : Ladislas BARANOWSKI.

Imprimerie du Journal de Genève.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

Pologne
indépendante
unifiée
avec son propre
littoral

L'ECHO DE VARSOVIE

ORGANE DÉMOCRATIQUE POLONAIS

Editeur : Bureau d'Informations « POLONIA »

Rédaction et Administration : 28, Boulevard Helvétique, 28 — Genève

Constituante

République
populaire

Fédération

Les événements politiques en Pologne ont pris la tournure que nous avions prévue et dont nous avons esquissé les grands traits dans notre précédent numéro, ainsi que dans les divers communiqués de notre Bureau d'information. Les partis démocratiques, suivant en cela le vœu des grandes masses populaires, ont pris en main le pouvoir, ce qui correspond à leur force réelle d'intérieur du pays et est en même temps conforme à la grande évolution politique et sociale qui a commencé dans le monde entier.

C'est en Pologne encore sous l'occupation autrichienne, que fut formé le premier gouvernement populaire de la République de Lublin, première étape vers l'établissement d'une république sur tout le territoire de l'ancienne Pologne russe. Le retour du général Pilsudski donna corps à l'organisation nationale et dès aujourd'hui nous pouvons nous rendre compte du travail acharné et bientôt couronné de succès, auquel se livre le nouveau gouvernement pour la reconstitution de l'armée et de la vie administrative. Le chef de l'Etat, le général Pilsudski, ainsi que le gouvernement vraiment démocratique qu'il a formé, loin de vouloir recourir à des procédés arbitraires, considèrent comme leur tâche première la convocation immédiate de la Diète constituante seule compétente pour décider du sort de la nation.

La loi électorale pour la nomination de la Diète vient d'être élaborée et les élections auront lieu au mois de janvier déjà. Il faudra que les éléments conservateurs et modérés du pays, qui ne semblent pas être parfaitement satisfaits de la tournure des événements, attendent jusqu'à cette époque pour constater de quel côté se portera la grande majorité de la nation. En attendant le général Pilsudski, que tous les partis ont acclamé, exercera le pouvoir suprême. Homme d'Etat judicieux, démocrate éprouvé, au-dessus et en dehors des partis, convaincu que c'est aux représentants des classes agricoles et ouvrières, lesquelles forment l'immense majorité de la nation, à prendre en mains les intérêts du pays, il a cependant tenu à recourir en même temps à la coopération d'autres classes de la société. C'est ainsi que dans le cabinet de M.

et formulant un blâme sévère et non dissimulé à propos des pogromes juifs à Varsovie, pogromes dont nous contestons formellement l'existence. Nous reconnaissons avoir à déplorer des émeutes anti-juives dans quelques localités de la Galicie occidentale, émeute ayant des causes économiques, et en Galicie orientale, celles-ci produites par des raisons d'ordre militaire, à Przemyśl et à Lemberg par exemple. En notre qualité de démocrates, nous nous sommes toujours déclarés les adversaires de tout antisémitisme et ne craignons à cet égard aucun reproche ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à reconnaître en Pologne l'existence d'un courant antisémite, qui tire son origine de causes profondes et avant tout d'ordre économique, qu'il vaudrait la peine d'étudier à fond, chose impossible ici. C'est pourquoi sans nier que l'antisémitisme ait pu être suscité et exploité chez nous par certains partis politiques dans des buts démagogiques, nous constatons qu'aujourd'hui un des motifs qui peuvent avoir soulevé les émeutes anti-juives en Galicie, c'est la situation désespérée des populations en proie à la famine, situation dont jusqu'à un certain point les accapareurs juifs sont responsables. Le retour du front de soldats démoralisés, et affamés a pu pousser dans certaines bourgades la population à commettre des excès, dont certains négociants peu scrupuleux ont été les victimes ; les Polonais n'en peuvent rien si cette catégorie de commerçants se recrute presque exclusivement parmi les Juifs.

Dans la Galicie orientale, d'autre part, des Juifs en certain nombre ont fait cause commune avec les Ruthènes autrichiens, marchant contre les Polonais, tirant traitreusement sur leurs soldats ; ils ont subi le sort de tout homme combattant dans les rangs de l'adversaire.

Dans ces conditions, il se peut que quelques Juifs innocents aient payé pour les coupables. Quant aux chiffres et aux descriptions de soi-disant témoins oculaires, ils ont été inventés pour servir à la propagande de gens malintentionnés vis-à-vis de la Pologne. Les portes de la Pologne sont, du reste, grandes ouvertes à toute enquête impartiale.

Le passé des membres du gouvernement actuel sortis des partis démocratiques polonais, de même que le programme de ce gouvernement

Le gouvernement de la République polonaise

La composition du cabinet est la suivante :
Présidence : ingénieur Moraczewski, ancien député socialiste au parlement autrichien.
Défense nationale : vacant. Affaires étrangères : M. Wasilewski, écrivain éminent, ethnographe et spécialiste dans les questions de nationalités en Pologne (parti polonais socialiste). Intérieur : Stanislas Thugutt, écrivain et leader du parti populaire. Justice : avocat Supinski, juriste (parti démocratique). Instruction publique : Xavier Prauss, géographe et géologue, auteur de nombreuses œuvres scientifiques et organisateur des écoles élémentaires (sans parti). Trésor : Dr Bryka, ancien chef de section au ministère autrichien des finances (sans parti). Agriculture : Wojda, paysan (parti populaire). Approvisionnement : Antoine Minkiewicz ancien ministre dans le cabinet national démocratique (club des partis). Postes et télégraphes : Arciszewski (parti socialiste). Commerce et industrie : ingénieur Iwanowski, directeur de la société par actions métallurgique (sans parti). Beaux-Arts : ingénieur Downarowicz (parti de l'indépendance). Ministre du Travail et de la Protection sociale : Bronislas Ziemięcki (parti socialiste). Ministres sans portefeuille : Witos, paysan, ancien député au parlement autrichien. Nocznicki (parti populaire). Ouvrier Malinowski (parti socialiste).

Ce cabinet se compose donc suivant la maxime du général Pilsudski, des représentants de tous les partis, proportionnellement à leur influence sociale, et avec une majorité d'éléments populaires et socialistes, plus des professionnels, hors parti.

Message du général Pilsudski aux gouvernements étrangers

Au président Wilson et au maréchal Foch

Au général Foch, maréchal de France,
Grand quartier général des armées alliées en France.

N'ayant pas la possibilité de communiquer par

Le pouvoir dictatorial de Pilsudski

Dans l'une des dernières séances du Conseil des Ministres, le présent projet de décret relatif au pouvoir dictatorial a été adopté et soumis à l'approbation du général Pilsudski :

Décret concernant l'autorité suprême représentative de la République polonaise

A teneur du décret du 14 courant, le président du Conseil des Ministres m'a soumis un projet de loi approuvé par le gouvernement provisoire de la République populaire polonaise statuant sur la formation d'un pouvoir suprême représentatif devant fonctionner en Pologne jusqu'à la convocation de la Diète.

Je ratifie le présent décret et décide ce qui suit :

1. J'assume l'autorité suprême dans la République Polonaise en qualité de chef provisoire de l'Etat, et détiendrai cette autorité jusqu'à la convocation de la Diète.

2. Jusque-là, le gouvernement de la République sera exercé par le président du Conseil des Ministres et des ministres nommés par moi et responsables devant moi jusqu'au jour où la Diète aura été convoquée.

3. Les projets de loi adoptés par le Conseil des Ministres sont soumis à mon approbation et ont force de loi, à moins de disposition contraire, dès leur publication dans le Journal officiel du gouvernement. Ils perdront leur caractère obligatoire s'ils n'ont pas été soumis à l'approbation de la Diète dès sa première séance.

4. Les actes gouvernementaux seront contresignés par le président du Conseil des Ministres.

5. Les tribunaux rendront la justice au nom de la République de Pologne.

6. Tous les fonctionnaires du gouvernement devront prêter serment de fidélité à la

Moraczewski on rencontre aussi des représentants d'autres partis politiques. En outre trois portefeuilles restent vacants réservés aux mandataires de la Posnanie, où seront certainement élus des représentants du parti national démocratique. Dans le même ordre d'idées, le général a agréé la démission du député Ignace Daszynski, que certains milieux posnaniens considéraient à tort comme un politicien trop exclusif. M. Daszynski, est un homme qui a bien mérité du mouvement démocratique et vient de donner au contraire la mesure de son patriotisme et de son désintéressement, en déclinant l'honneur de former un cabinet, afin de ne pas compliquer la situation à cette heure solennelle. Tout le monde, d'ailleurs, se rend parfaitement compte de la tâche considérable qui attend le gouvernement polonais. Il a du reste déjà donné des preuves de son énergie et de sa compétence. Sans avoir recours à l'aide de factions étrangères, que suggéraient des personnalités privées et sans mandat, il a su, par ses propres moyens, contraindre les Allemands à évacuer immédiatement la Pologne. Les volontaires polonais de l'organisation secrète, créée par Pilsudski, ainsi que les anciens légionnaires et les anciens soldats des régiments autrichiens, réorganisés à la hâte par le colonel Roja, le vaillant collaborateur de Pilsudski, ont intrépidement tenu tête à des forces ruthéno-allemandes numériquement supérieures, débarrassant Leopold, ville polonaise, du terrorisme de ces derniers jours. Nous sommes donc en mesure de rassurer les Alliés : les Polonais sauront par eux-mêmes sauvegarder l'ordre et la dignité dans leur pays, le défendre contre l'anarchie et cela sans le secours d'aucune intervention étrangère. Et nous en appellerons à ce propos à la déclaration tout à fait formelle du général Pilsudski.

A lire la presse alliée et conformément aux renseignements qui nous viennent de différentes sources officielles, nous avons la conviction que les gouvernements de l'Entente seront bientôt disposés à reconnaître le gouvernement provisoire polonais et ses représentants à l'étranger. Nous enregistrons à cet égard, avec une vive satisfaction, la déclaration faite par le journal officieux le Temps.

C'est avec une vive satisfaction aussi que nous avons pris connaissance de la déclaration du Comité de Paris, affirmant que ce Comité ne se considère ni comme gouvernement ni comme le représentant officiel de la nation polonaise. Le gouvernement polonais actuel, tenant compte de la sympathie éprouvée par les Alliés à l'égard de quelques membres du Comité national polonais et bien loin de contester leurs réels mérites a spontanément offert à M. Paderewski, le poste de ministre de Pologne aux Etats-Unis, preuve évidente de la bonne volonté et de l'esprit conciliant qui animent le gouvernement actuel.

Le bon renom de la Pologne a été remis en cause, ces derniers temps, par une propagande anti-polonaise de la part de Juifs se disant les victimes de soi-disant progromes. Certains milieux juifs qui ont de surprenantes facilités d'accès dans la presse étrangère lui communiquant force détails à ce sujet, insistent sur les persécutions dont les Juifs seraient victimes dans notre pays. Cette propagande est appuyée par divers éléments suspects, dont elle fait le jeu, et dont, faute de place, nous ne nous occupons pas aujourd'hui. C'est cependant non sans une vive surprise que nous avons lu une note du gouvernement anglais publiée par l'agence Reuter

garantissent aux Juifs la plus complète tolérance. Les représentants de toutes leurs organisations ont été à Varsovie parmi les premiers à saluer avec joie l'avènement du nouveau régime en Pologne.

Appel de Joseph Pilsudski

Libéré de la captivité allemande, j'ai retrouvé la Pologne renaissante mais en pleine désorganisation, tant en ce qui concerne sa situation intérieure que ses relations avec l'extérieur. En présence d'une tâche infiniment compliquée, le peuple polonais doit fournir seul la preuve de capacités organisatrices, dégagées de toute influence étrangère.

J'ai donc jugé de mon devoir de faciliter au peuple ce travail d'organisation et j'ai résolu de préciser le rôle et l'importance des chefs des divers partis populaires qui doivent imprimer au nouveau gouvernement son caractère propre.

Au cours d'entretiens avec les représentants de presque tous les partis polonais, j'ai pu, à ma grande joie, constater que nos idées concordent sur tous les points essentiels. Ils se sont prononcés en majorité pour la formation d'un gouvernement non seulement démocratique, mais auquel participeraient activement des représentants des classes populaires des campagnes et des villes.

Tenant compte des puissants courants qui se sont fait jour tant à l'occident que dans l'Europe orientale, je me suis décidé à nommer M. le député Ignace Daszynski, président du Cabinet. Son activité patriotique et sociale déjà longue m'est une garantie, qu'en collaboration avec tous les éléments nationaux, il pourra travailler efficacement à la restauration de la Patrie et à la relever de ses ruines.

La situation si précaire des masses polonaises ne leur a pas permis de fournir un nombre suffisant de professionnels, dont le pays à l'heure actuelle a un si pressant besoin. Aussi ai-je insisté auprès de M. le Président du Conseil des Ministres, pour qu'il tienne compte de la situation et qu'il renforce son Cabinet en y admettant des professionnels de premier ordre, quelles que pussent être leurs opinions politiques. Jusqu'à la convocation de la Constituante, de par la situation actuelle de la Pologne, le gouvernement ne pourra être qu'un gouvernement provisoire, ce qui ne lui permettra pas encore la réalisation immédiate de transformations sociales fondamentales, que seule la Diète aura l'autorité nécessaire pour en ordonner l'instauration.

Dans la conviction absolue qu'à la Diète seule appartient le droit de légiférer sur les droits de la nation, j'ai demandé sa convocation dans les mois les plus rapprochés.

En égard à la situation extraordinaire dans laquelle se trouve la nation au point de vue législatif, j'ai invité M. le président du Conseil des Ministres à me soumettre un projet de constitution d'un pouvoir suprême représentatif de la République de Pologne jusqu'à la date de la convocation de la Diète, lequel comprendra des délégués de tous les tronçons de la terre polonaise.

Et j'ai communiqué au gouvernement de la République les nombreuses observations ainsi que les vœux contenus dans les programmes des différents partis, que ces derniers ont remis entre mes mains.

Varsovie, 14 novembre 1918.

J. PILSUDSKI m. p.

télégraphique sans fil avec le Président des Etats-Unis, je m'adresse au gouvernement de la République, en le priant de bien vouloir transmettre par l'intermédiaire de votre Excellence, la dépêche suivante, au Président Wilson :

Monsieur Wilson, président des Etats-Unis.

Au nom de l'armée polonaise, dont je suis le chef suprême, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de vouloir bien consentir, à ce que les détachements polonais groupés sous l'étendard américain soient, aussi promptement que possible, dirigés, sur la Pologne et incorporés à l'armée polonaise, qui se trouve actuellement sous mes ordres.

La nation polonaise, qui a subi pendant si longtemps l'occupation d'armées étrangères, se prépare à l'heure qu'il est, avec un enthousiasme indescriptible, à accueillir sur la terre de la Patrie ses fils éparpillés dans le monde entier ; la nation polonaise adresse un pressant appel, à tous les soldats polonais qui se battent sous les drapeaux étrangers.

La Pologne qui vous considère, Monsieur le Président, comme son premier médiateur, verra dans votre consentement, un nouveau témoignage de l'intérêt et de la bienveillance que vous portez à la cause polonaise.

PILSUDSKI.

Pilsudski a adressé une dépêche semblable également au généralissime Foch.

A tous les gouvernements belligérants et neutres

A Monsieur le Président des Etats-Unis,
Au gouvernement royal d'Angleterre,
Au gouvernement de la République française,
Au gouvernement royal d'Italie,
Au gouvernement impérial du Japon,
Au gouvernement de la République allemande,

Au gouvernement de toutes les puissances belligérantes et neutres :

En qualité de chef suprême des armées polonaises, je désire notifier aux gouvernements et aux nations belligérantes et neutres, l'existence de l'Etat Polonais indépendant, embrassant tous les territoires de la Pologne unifiée.

La situation politique de la Pologne, ainsi que le joug de l'occupation sous lequel elle était courbée, n'ont pas permis jusqu'à présent à la nation polonaise de se prononcer librement quant à son propre sort. Grâce aux transformations survenues à la suite des splendides victoires alliées, la reconstitution de l'indépendance et de la souveraineté de la Pologne a passé au rang des faits accomplis.

L'Etat de Pologne ressuscite de par la volonté de toute la nation et va se fonder sur des bases démocratiques. Un gouvernement polonais remplacera le règne de la violence, qui pendant 140 ans a pesé sur les destinées de la Pologne ; une organisation édifiée sur l'ordre et la justice lui succédera. Appuyé sur l'armée polonaise placée sous mon commandement, j'espère que, désormais, aucune armée étrangère n'entrera sur le sol polonais, contre notre volonté formelle. Je suis convaincu que les puissances démocratiques de l'Occident accorderont leur appui et leur aide fraternelle à la République Polonaise restaurée et indépendante.

Le chef suprême : PILSUDSKI.

Pour le ministre des Affaires Etrangères : FILIPOWICZ.

Varsovie, 16 novembre 1918.

Republique de Pologne suivant la formule établie par le Conseil des Ministres.

7. La nomination, conformément aux prescriptions admises jusqu'à présent, des fonctionnaires supérieurs du gouvernement sera faite par moi après préavis préalable du président du Conseil des Ministres et du ministre compétent.

8. Le budget de la République a été adopté par le gouvernement qui le soumettra à mon approbation.

Manifeste du Gouvernement provisoire de la République

A la nation polonaise,

En prenant en mains le pouvoir, nous croyons de notre devoir vis-à-vis de la nation, de définir notre situation et de lui faire connaître par quelles voies nous chercherons à atteindre les buts que nous nous sommes proposés.

Nous sommes issus du peuple. Les paysans et les ouvriers polonais ont remis entre nos mains l'autorité gouvernementale sur les tronçons jusqu'ici asservis de la Pologne. Nous désirons-nous être un gouvernement populaire, défenseur des intérêts de millions de travailleurs, nous voulons frayer de nouvelles voies à son expansion, accomplir leur volonté. Nous sommes un gouvernement provisoire créé en une heure de nécessité pressante. Cette autorité nous la détiendrons jusqu'à la convocation de la Diète, jurant de remplir notre mandat pour le bien et l'avantage du peuple et de l'Etat polonais. Nous sommes résolus à convoquer dès le commencement de l'année prochaine la Constituante, qui sera élue au suffrage, universel, direct, égal et proportionnel par tous les citoyens et toutes les citoyennes âgés de 21 ans révolus et fixons le jour des élections au dernier dimanche de janvier. Les travaux préliminaires à ce grand acte vont commencer incessamment et les ordonnances électorales vont être promulguées par nous à bref délai.

En nous acquittant de la tâche qui nous incombe actuellement en notre qualité de gouvernement provisoire, nous désirons frayer la voie à ceux qui viendront après nous, de telle façon qu'ils puissent édifier sur les bases solides par nous posées une République de Pologne puissante et magnifique. Mais avant que ce but soit atteint, des problèmes multiples solliciteront notre attention, problèmes dont la solution sera pour le pays d'une importance vitale.

Les Polonais sont loin encore d'être tous réunis en un même corps de nation. Les populations de la Grande Pologne et de la Silésie orientale ne se trouvent pas encore sous le gouvernement de la République polonaise. Le littoral maritime de la Pologne ne forme pas encore sa frontière. Et sur le berceau de la République flottent encore des drapeaux étrangers. La réunion de tous les territoires peuplés de Polonais ou d'une population se rattachant de son plein gré à la Pologne sera notre tâche première.

Nous inaugurons notre activité à une heure éminemment difficile. La guerre est, il est vrai, terminée, mais ses conséquences épouvantables seront longtemps encore un obsta-

tacle sur le chemin de la régénération politique et matérielle de la Pologne. Ruinée par la sanglante tourmente et le fardeau pesant de l'occupation, entravée par la désastreuse calamité que constitue le passage désordonné de millions de prisonniers rapatriés et d'armées étrangères, la patrie a besoin que l'on se mette au plus tôt à panser ses plaies, que l'on recherche les remèdes à ses maux.

Nous voulons assurer à tous les citoyens de l'Etat sans distinction d'origine ni de croyance les conditions indispensables pour une activité pacifique et féconde, profitable à la nation tout entière. Dans le domaine de l'égalité civique, les traditions splendides de l'ancienne République, avec sa tolérance religieuse et son organisation progressiste laisse loin derrière elles les plus renommés des Etats occidentaux. Aussi nous attacherons-nous de toutes nos forces à faire disparaître toutes les restrictions limitatives des droits de telle ou telle fraction de la population, dernier héritage des puissances qui s'étaient partagées notre patrie et nous nous prémunirons contre toute tentative de lutte ou de semer des germes de mésintelligence pour des motifs d'ordre religieux ou national.

Pendant une époque, qui est une époque de transition historique, la Pologne renaissante se doit de tenir son rang dans la lutte engagée par les peuples pour la conquête du bonheur universel, fondé sur des assises foncièrement démocratiques.

Après 150 ans de servitude, la Pologne fait sa rentrée dans la famille des nations libres. Nous voulons qu'elle y occupe une place digne de son grand passé et de l'importance numérique de sa population. Nous réunirons tous nos efforts afin de nettoyer au plus vite le pays de tous les résidus d'une oppression séculaire, pour le plus grand bien de la nation ; pour que disparaissent sans plus de retard toutes les traces du partage de la Pologne qui ont si fortement éprouvé son activité et sa vie nationale. Nous considérerons encore comme une de nos obligations les plus pressantes, l'établissement de relations cordiales avec les différents Etats. Nos représentants se rendront dans les capitales des puissances de l'Entente aux victoires desquelles notre Pologne doit en partie son affranchissement comme Etat indépendant et desquelles nous attendons encore l'aide qui nous est nécessaire, pour que nous puissions recouvrer nos frontières.

Nous tiendrons la main à obtenir et à conserver des frontières assurées à la Pologne la possibilité d'un développement intégral et d'une indépendance absolue.

La fin de la guerre n'a pas fait disparaître la nécessité de former une armée polonaise. Sans vouloir, en quoi que ce soit, empiéter sur les droits de la Constituante, nous estimons indispensable de passer, sans retard, à la création d'une armée forte et pleine d'entrain pour veiller à la protection de nos frontières, ainsi qu'à la sauvegarde de toutes les conquêtes populaires contre n'importe quel péril venant de l'extérieur.

Constituer une Pologne grande, non seulement par son territoire, mais par la plénitude des droits exercés par sa population, puissante par la cohésion intérieure d'un peuple éclairé et conscient de ses droits, en pleine possession d'une liberté reconquise, affranchie de toute oppression et de tout genre d'exploitation, tel sera le but que nous nous proposons de réaliser.

appellerons à notre aide, pour faciliter ce ravitaillement, les institutions sociales déjà existantes. *Nous lutterons impitoyablement contre la spéculation ayant pour but de renchérir les articles de première nécessité et nous n'hésiterons pas à priver les coupables de leurs droits civiques.* L'organisation sur des bases rationnelles du développement agricole, ainsi que celle de toute l'activité industrielle, à laquelle nous garantirons une marche progressante normale et paisible, afin de fournir du travail à toutes les forces laborieuses du pays et d'assurer la prospérité des masses populaires, formeront encore une de nos tâches les plus urgentes.

Dans le domaine des finances, nous introduirons un système fiscal égal et uniforme, pour tout le territoire de la République, ainsi que la réforme, dans un esprit de justice, de l'imposition des contribuables, en faisant retomber les plus lourdes charges au profit du Trésor, sur les classes possédantes, ainsi que sur les bénéfices de guerre.

Avant que la Diète ait adopté un projet de réformes sociales, en accord avec l'esprit de l'époque, et conséquence des transformations actuelles, qui placent au premier rang les intérêts des classes laborieuses, avant que nous soyons en mesure de publier le projet de loi élaboré par nous dans le même ordre d'idées, relativement à l'expropriation forcée de la grande propriété foncière, sa remise au peuple travailleur, sous le contrôle de l'Etat, à la nationalisation des mines, salines, industries pétrolières, voies de communication, ainsi que d'autres branches de l'industrie, dès qu'il sera possible de les réaliser, à la participation des ouvriers à l'administration des industries nationalisées, au droit et à la protection du travail, aux assurances contre le chômage, la maladie et la vieillesse, à la confiscation des fortunes constituées au cours de la guerre, par une spéculation criminelle sur des articles d'alimentation de première nécessité, nous proclamerons l'égalité de tous les citoyens, sans distinction de croyance ou de race, la liberté de conscience, de la parole et de la presse, celle de réunion, de former des cortèges, d'association, de corporations et de la grève, ainsi que la journée de huit heures dans tous les domaines de l'industrie, du commerce et des métiers. Nous abolissons tous les titres, à l'exception des grades scientifiques. Nous prendrons l'initiative et nous collaborerons à la création d'une représentation ouvrière pour tout ce qui concerne les questions économiques et professionnelles, représentations qui travailleront en accord étroit avec les organisations gouvernementales pour la protection du travail. Avant d'avoir pu former les institutions d'Etat et des communes chargées de procurer du travail, nous assurerons notre protection à tous les ouvriers, retour d'émigration ou demeurant hors du pays, ainsi qu'aux prisonniers rentrant de captivité. Nous prendrons possession et déclarerons propriété de la République, tous les domaines et majorats provenant de donations, laissant à la Constituante le soin de légiférer sur l'utilisation des domaines de l'Etat.

Estimant que les forêts doivent être la propriété de l'Etat, nous présenterons à la Constituante, des projets de lois à cet effet. Nous croyons convenable de faire dépendre les coupes dans les forêts de l'autorisation de l'Etat.

exploitation économique et d'oppression militaire des masses laborieuses. Le peuple des travailleurs accède partout au pouvoir. Mais nul destin meilleur ne se lèvera sur la nation polonaise, tant que le cœur même de la nation et sa majorité, soit les classes laborieuses n'auront pas pris en mains l'édification des assises de notre vie économique et gouvernementale.

Le Conseil de Régence, à nous imposé par des forces étrangères et ennemies, ne peut diriger plus longtemps les destinées du peuple polonais.

Peuple polonais ! Paysans polonais et ouvriers, debout ! Si tu veux occuper la place qui te revient au sein de la famille des peuples libres, si tu veux être toi-même maître sur ton propre sol, prends, en Pologne, le pouvoir entre tes mains, édifie toi-même la République polonaise, unifiée et indépendante. Dans la conviction que tu t'acquitteras de ce sublime et saint devoir, nous, mandataires des partis socialistes et populaires de l'ancien Royaume et de Galicie, nous nous déclarons en faveur du gouvernement provisoire populaire polonais, et comme tels, détiendrons, jusqu'à la convocation de la Diète, le pouvoir intégral, et sans partage, jurant de l'exercer avec équité pour le plus grand bien du peuple et de l'Etat polonais ; nous n'hésiterions pas, toutefois, à châtier sévèrement et sans appel, tous ceux qui refuseront de reconnaître l'autorité, en Pologne, de la Démocratie polonaise.

En tant que gouvernement provisoire populaire de Pologne, nous décrétons et promulguons les lois suivantes, obligatoires dès l'instant de leur publication pour la nation polonaise tout entière.

1. L'Etat polonais, embrassant tous les territoires habités par la nation polonaise et son littoral maritime, constituera, pour tous les temps, la République populaire polonaise, dont le premier président sera élu par la Constituante.
2. Le Conseil de Régence ayant agi contre les intérêts de la nation polonaise, de par la volonté du peuple polonais, cesse dès aujourd'hui d'exister.
3. Nous ordonnons, par le présent arrêté aux autorités provisoires administratives d'avoir à se conformer immédiatement à notre volonté, et d'exercer leurs fonctions jusqu'à nos prochaines instructions, comme par le passé.
4. La Constituante sera convoquée encore au cours de la présente année, nommée au suffrage universel, égal, direct, secret, proportionnel et sans distinction de sexe. La loi électorale sera publiée, sans retard.

- Tout citoyen et toute citoyenne, âgés de 21 ans accomplis, sont de droit électeurs et éligibles.
5. A partir de ce jour, est proclamée, en Pologne, l'égalité de tous les citoyens, sans acception d'origine, de confession, ni de nationalité, ainsi que la liberté de conscience, de presse, de parole, de réunion, de cortège, d'association, de corporations et de grève.
6. Toutes les donations, ainsi que les majorats existant en Pologne, sont par le présent décret, proclamés propriétés nationales. En vue d'intensifier l'exploitation de la terre, des lois seront édictées ultérieurement.
7. Toutes les forêts, tant privées que nationales, sont déclarées propriétés de l'Etat. La vente et la coupe des forêts, dès l'instant de la publication du présent arrêté, sont interdites.
8. Nous introduisons, par le présent décret, la journée de huit heures dans l'industrie, le commerce et les divers corps de métiers.
9. Après la reconstitution définitive du pays, nous abro-

Ruthènes, Ukrainiens, Tchèques et Slovènes, nous vous convions à une vie de commune entente, et à l'entraide, en vue de la grande œuvre d'une alliance de peuples libres et égaux.

Le gouvernement provisoire populaire de la République de Pologne :

Président : Ignace DASZYNSKI.

Lublin le 7 novembre 1918.

Le problème de la Galicie orientale

Ruthènes et Polonais

Les partis démocratiques polonais qui ont toujours été fidèles aux principes formulés pendant la guerre par le président Wilson ne désirent nullement priver le peuple ukrainien de son droit de disposer de lui-même. La démocratie polonaise — dont les chefs se trouvent actuellement à la tête du gouvernement provisoire de la République populaire polonaise — s'efforçait depuis longtemps de créer, entre les deux nations sœurs, des relations d'amitié et d'aide mutuelle. Malheureusement, ces efforts sont restés, jusqu'ici, sans résultat : l'ancien gouvernement autrichien ainsi que les chauvins se trouvant dans les deux camps rendirent impossible toute entente entre les deux peuples.

Cependant, il est temps de liquider ce conflit, si néfaste et désastreux pour les parties en cause. Tout en reconnaissant les droits des Ukrainiens sur certaines parties de la Galicie orientale, la démocratie polonaise, soucieuse de veiller aux intérêts de son peuple, réclame, elle-aussi, le droit de revendiquer celles des régions, où les Polonais vivant en masses compactes forment la majorité de la population. Comme il est difficile, voire même impossible, de délimiter ces territoires de manière à y créer deux parties dont chacune serait parfaitement homogène au point de vue national, il faudra donc, pour pouvoir s'entendre, se faire des concessions mutuelles. *Un partage de la Galicie orientale entre la Pologne et l'Ukraine* serait le seul moyen d'arriver à une solution prompte du conflit.

La démocratie polonaise estime que le sort de la Galicie orientale ne peut être définitivement réglé que par le Congrès de la paix, lequel devra prendre en considération les vœux et les intérêts des populations intéressées. En attendant, au lieu de recourir aux armes, les deux parties pourraient s'entendre, en remettant provisoirement, jusqu'à la décision du Congrès de la paix, l'administration de la Galicie orientale entre les mains d'une commission mixte, polono-ukrainienne.

Les dirigeants ukrainiens de Galicie commirent une grave faute, en occupant de force la Galicie orientale et en faisant appel à l'aide des troupes de l'Autriche allemande. Ils déchaînèrent la guerre précisément au moment, où l'aube de la paix mondiale faisait son apparition, — où les passions cédaient la place à la raison, la force au droit. C'était un manque de psychologie égal à celui qui, peu de temps auparavant — encore à la veille de l'écroulement de l'Autriche-Hongrie, — poussa les Ukrainiens à conclure un accord avec l'ancien gouvernement viennois lequel consentit, dans le but de sauver la monarchie, à la création d'un Etat ukrainien « Ruthénia », englobant, au détriment de la Pologne, toute la Galicie orientale et faisant partie de l'Autriche.

relations avec les Etats voisins. Ce n'est pas à l'aide de la violence, ni possédés par la soif de conquêtes, que nous chercherons la solution équitable de nos intérêts communs, mais par un règlement à l'amiable des questions litigieuses nous obligerons nous-mêmes tout autant que nos voisins. *Nous nous garderons d'envenimer la discussion par des malentendus relatifs à des questions de frontières, qui ne peuvent avoir qu'un caractère passager, convaincus, comme nous le sommes, que soit la Lithuanie, soit la Ruthénie blanche, soit encore l'Ukraine, la Bohême, la Slavonie, la Hongrie et l'Allemagne, finiront par trouver voies et moyens pour instaurer un régime convenant également à des peuples égaux en droits et libres. C'est de toutes nos forces que nous chercherons un terrain d'entente qui ne lèse aucun droit, pas davantage les nôtres que ceux de nos voisins.*

La cause de la libération de Léopol de l'oppression étrangère et le secours à apporter à cette héroïque jeunesse qui a pris sur elle une tâche trop lourde pour ses forces, nous tiendront tout particulièrement à cœur. C'est pourquoi nous hâterons énergiquement l'intervention militaire qui doit affranchir Léopol de l'oppression et nous préparerons le terrain pour une solution amiable des questions litigieuses relatives aux territoires galiciens habités simultanément par des Polonais et des Ukrainiens.

Nous considérons comme une de nos tâches les plus urgentes l'organisation immédiate du pouvoir administratif, bien que nous soyons loin de nous dissimuler les difficultés considérables qui nous attendent, non seulement en raison du choix à opérer de gens à la fois honnêtes, éclairés, souples et tenaces, mais encore de la nécessité pour ces personnages, de posséder la pleine et entière confiance des masses populaires. Pour le moment et pour des raisons d'ordre pratique, nous sommes encore obligés de maintenir le principe de la nomination des fonctionnaires par l'exécutif, principe qui, une fois la République définitivement installée, devra faire place à l'élection, sans exception, des fonctionnaires par le peuple. Dès à présent néanmoins, on tiendra compte de l'opinion populaire, qui est la plus directement intéressée, et cela dans la plus large mesure possible. Une question des plus pressantes aussi est celle de l'autonomie des villes et des districts. Le courant qui pousse à doter ces organismes d'institutions à caractère nettement démocratique a quelque chose de parfaitement naturel et légitime en soi, menacé cependant de produire certains bouleversements. Aussi, sans vouloir anticiper sur la législation définitive qui réglera la situation des municipalités locales, ce qui n'appartient qu'à la Diète, nous efforcerons-nous de fixer d'ores et déjà des normes générales, reposant sur le principe du suffrage des deux sexes. Nous nous efforcerons de développer l'organisation des milices populaires dans les villes et dans les villages, afin d'assurer à la population l'ordre et la sécurité, ainsi que l'exécution des ordonnances rendues par nos autorités administratives.

Nous envisageons comme un de nos devoirs les plus essentiels de pourvoir à l'approvisionnement de la population et de la fournir en denrées alimentaires à prix modiques. Nous

Dans le domaine de la justice, le gouvernement va se trouver en face de grands devoirs : en premier lieu il devra établir l'organisation judiciaire polonaise dans tous les territoires qui ont été réunis, en suite des événements, à l'ancien Royaume fondé par le Congrès, ainsi que dans ceux qui y entreront par la suite. Ce qui entraîne du même coup l'obligation d'un Code unique pour tous les territoires polonais et la démocratisation des institutions juridiques.

Une tâche urgente encore sera la création d'écoles publiques, laïques et gratuites, accessibles à tous, sans distinction de fortune. Seules les aptitudes doivent être décisives en ce qui concerne l'instruction. Nous nous efforcerons d'éveiller dans le peuple l'esprit civique et le sentiment de sa responsabilité, quant aux destinées de l'Etat dont il est citoyen. Nous nous efforcerons aussi de mettre en valeur, pour le plus grand bien de la nation, les nombreux talents qui, jusqu'à présent, restaient perdus, à cause des difficultés qui barraient aux classes populaires le chemin des études supérieures. Nous avons cette confiance que du sein de notre peuple sortiront des hommes d'une volonté à toute épreuve, d'une persévérance aguerrie et de sentiments élevés qui sauront conduire la République polonaise jusqu'aux plus hautes cimes de la civilisation et de la gloire.

Nous avons décidé de vouer une attention toute spéciale aux œuvres, productions de notre civilisation nationale, et d'aborder, sans délai, la question du retour à la Pologne des bibliothèques, œuvres d'art et archives, enlevés jadis à la Pologne par des gouvernements étrangers. Le bienfait de la science et des arts doit être accessible à tous et nous commencerons, à cet effet, les premières démarches, dans un avenir très prochain.

Tels sont, dans leurs traits essentiels, les projets du gouvernement provisoire de la République Polonaise. Leur réalisation dépendra, en grande mesure, de l'appui que nous trouverons dans le pays. Aussi faisons-nous appel à la totalité du peuple polonais, pour obtenir sa collaboration la plus effective à nos efforts, lui demandant de reléguer à l'arrière-plan tous les intérêts d'ordre secondaire et de parti, pour travailler à la grande cause commune de la reconstitution d'une patrie indépendante et de l'émancipation du peuple des travailleurs.

Pour le Gouvernement provisoire de la République de Pologne,

André MORACZEWSKI.

Président du Conseil des Ministres.

Varsovie le 21 novembre 1918.

Déclaration du Gouvernement de la République de Lublin¹

Ouvriers, paysans et soldats !

Une aube de paix et de liberté se lève sur l'humanité sanglante et suppliciée. Le règne des capitalistes, des usiniers, des gros propriétaires terriens s'effondre, gouvernement d'ex-

¹ Gouvernement formé sur le territoire occupé par les Autrichiens et qui s'est dissous aussitôt le gouvernement de Varsovie constitué.

bases essentiellement démocratiques, des Conseils communaux, de districts et des municipalités autonomes, ainsi que l'institution, dans les villes et villages, de milices populaires, qui assureront la sécurité et l'ordre à la population.

Nous considérons comme un de nos premiers devoirs, la solution équitable de la question de l'approvisionnement populaire, de même la garantie, à la population, d'articles alimentaires à des prix modiques.

Nous soumettons à la constituante, les projets suivants de réforme sociale : a) Expropriation obligatoire et suppression de la grande et moyenne propriété foncière, et sa remise au peuple qui travaille, sous le contrôle de l'Etat. b) Nationalisation des mines, salines, industries pétrolières, et des voies de communication, ainsi que d'autres branches de l'industrie, partout, où la réalisation immédiate en sera possible. c) Participation des ouvriers à l'administration de celles des institutions industrielles, qui ne seraient pas immédiatement nationalisées, et lois en faveur de la protection du travail, assurances en cas de chômage, maladie et pour la vieillesse. d) Confiscation des capitaux amassés au cours de la guerre, par la spéculation criminelle sur des articles de première nécessité et sur les fournitures à l'armée e) Introduction de l'enseignement public, laïque, obligatoire, et gratuit.

Nous convions les Polonais vivant sur les territoires de l'ancien grand duché de Lithuanie, à concourir fraternellement d'accord avec les nations lithuanienne et blanc-ruthène, à la reconstitution de l'Etat Lithuanien dans ses anciennes limites historiques. Quant aux Polonais de Galicie orientale et d'Ukraine, nous les invitons également à travailler, avec le peuple ukrainien, à la solution pacifique de toutes les questions litigieuses, jusqu'à leur régularisation définitive par les mandataires légaux des deux nations.

Peuple polonais ! Ce sont là les réformes politiques et sociales les plus indispensables que nous souhaitons réaliser ! Jamais, sans leur réalisation, la Pologne, ne saura s'affranchir de la misère, du désastre et de l'humiliation actuels. La réalisation de ces réformes trouve son principal obstacle dans la présence sur une partie notable de nos territoires polonais, des armées allemandes et du pillage et des déprédations que celles-ci y commettent. C'est la raison pour laquelle, nous ne comptons parmi nous, aucun représentant du grand-duché de Posnanie, c'est encore la raison qui nous empêche de siéger à Varsovie, capitale de la Pologne. Dans le cas où les armées allemandes n'abandonneraient pas de leur plein gré tous les territoires polonais, nous t'appellerons, Peuple de la Pologne, tu te dresseras, les armes en mains, pour libérer la patrie de l'invasion allemande et l'unifier en un seul tout. C'est pour ce motif, que nous considérons, comme notre devoir le plus pressant et le plus considérable, la création immédiate d'une armée régulière populaire.

Peuple polonais ! L'heure a sonné, il importe d'agir ! Prends entre tes mains laborieuses et fortes l'œuvre sacrée de l'affranchissement de ta terre sacrée, encore ruisselante du sang de tes pères et de tes aïeux et lègue aux générations à venir une Pologne libre, unifiée !

Et vous peuples frères, Lithuaniens, Blancs-

La protestation adressée aux gouvernements de l'Entente par M. le Dr Levicky, chef de la section des affaires étrangères de l'Etat ukrainien d'Halitch, contient, à part des accusations injustifiées, portées contre le gouvernement polonais plusieurs inexactitudes que nous tenons à rectifier.

Le chiffre de 4 millions de Ruthènes qui, d'après M. Levicky, se trouveraient en Galicie orientale est arbitraire. D'après la statistique officielle datant de 1910, le nombre de Ruthènes dans toute la Galicie orientale et occidentale est de 3,208,000. Puisque M. Levicky conteste l'exactitude de ce chiffre, constatons de suite que le nombre des catholiques du rite grec (et tous les Ruthènes confessent cette religion) est, d'après les données officielles et authentiques, de 3,379,000. Comme dans la partie occidentale de la Galicie, essentiellement polonaise, vivent 85,000 Ruthènes (99,000 catholiques du rite grec), il reste en Galicie orientale 3,123,000 Ruthènes (3,280,000 catholiques du rite grec).

L'allégation d'après laquelle la majorité ukrainienne de la Galicie orientale « dépasse le 70 % de la population totale » n'est pas non plus conforme à la vérité, car le nombre de tous les catholiques du rite grec n'y dépasse pas 62 %. (Notons qu'il n'y a pas de Ruthènes confessant une autre religion).

Il est également inexact que le « reste » (30 % d'après la statistique de M. Levicky) ne soit composée que de Juifs et d'Allemands. D'après le dernier recensement les Juifs ne forment qu'environ 12 %, les Allemands 1 % des habitants de la Galicie orientale. Or, ce « reste » (en réalité 39 % de la population, a reconnu au dernier recensement la langue polonaise comme maternelle. Il est vrai que dans ce nombre sont compris les Juifs. Mais, même sans eux, la population catholique romaine donc foncièrement polonaise, forme plus qu'un quart de la population totale de la Galicie orientale. Si l'on prend en considération la Galicie orientale tout entière, les Polonais y restent en minorité ; mais il y a des districts avec majorité polonaise, en premier lieu celui de Léopol. C'est à tort que M. Levicky prête au gouvernement polonais l'intention d'« assujettir » 4 millions d'Ukrainiens ». Tout ce que ce gouvernement veut, c'est de ne pas abandonner 1,500,000 Polonais à la domination ukrainienne. Il est également ridicule de prétendre que cette population polonaise se comporte « principalement des grands propriétaires fonciers et des fonctionnaires importés de Pologne avec leurs familles ». Il y a en Galicie orientale une masse compacte de polonais, non pas « importés », mais habitant ces régions depuis des siècles. L'énorme majorité de cette population se compose de paysans, d'ouvriers, de bourgeois ; les propriétaires fonciers et les fonctionnaires n'y forment qu'une fraction infiniment petite.

M. Levicky prétend que « les fonctionnaires polonais à Lemberg et leurs fils ne veulent pour rien au monde renoncer à leur pouvoir ». Quant à Lemberg (Léopol), il vaudrait mieux que les Ukrainiens n'invoquent pas le nom de cette ville, car ils n'y forment que 10,8 % (les catholiques du rite grec 19 %) de la population, dont l'énorme majorité est polonaise.

Directeur : Ladislas BARANOWSKI.

Imprimerie du Journal de Genève.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York